



FÉDÉRATION FRANÇAISE
DES MASSEURS
KINÉSITHÉRAPEUTES
RÉÉDUCATEURS

Paris le 16 juin 2010

Communiqué de presse

Réforme des retraites : La FFMKR réagit aux propositions du gouvernement sur la pénibilité

Suite aux déclarations d'Eric Woerth, ministre du travail de la solidarité et de la fonction publique, relatives à la réforme des retraites, la Fédération française des masseurs-kinésithérapeutes rééducateurs (FFMKR) dénonce les propositions du gouvernement concernant la pénibilité.

En effet, le gouvernement ne détermine pas de cadre général pour la pénibilité qui sera jugée au cas par cas, par individu, et reconnue dès lors que l'inaptitude au travail sera constatée médicalement.

La FFMKR dénonce cet axe de la réforme qui n'est pas une reconnaissance de la pénibilité par métiers, mais la transformation de l'inaptitude au travail en retraite précoce, et donc un transfert du régime de l'assurance maladie vers celui de la vieillesse.

La réforme présentée concerne les salariés du secteur privé comme du secteur public, mais la FFMKR s'inquiète de l'application qui sera inéluctablement étendue aux professionnels de santé en général et aux masseurs-kinésithérapeutes en particulier.

La FFMKR exige la reconnaissance de la pénibilité pour l'ensemble des masseurs-kinésithérapeutes.

Réformer les retraites : Oui mais pas sans compenser la pénibilité.

3 rue Lespagnol
75020 Paris

tél. : 01 44 83 46 00
fax : 01 44 83 46 01

www.ffmkr.org

enregistré sous le numéro 13.366

Cyrille PERNOT
Responsable de la communication
et des relations institutionnelles
06.29.69.28.13

